

COMMUNE D'ORVAL

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2026**

2026-60	22 octobre 2026	AIDE A LA LICENCE SPORTIVE ET AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS	Approuvée à l'unanimité
2026-61	22 octobre 2026	AUTORISATION VENTE LOGEMENTS SOCIAUX	Approuvée à l'unanimité
2026-62	22 octobre 2026	RECENSEMENT 2027	Approuvée à l'unanimité

Affiché à Orval le 28 octobre 2026.

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2026**

Convocation : 14 octobre 2026

Présents : 15

Votants : 15+4 pouvoirs

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux octobre à vingt heures,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire

Présents : Clarisse DULUC, Didier LERIQUE, Pauline NAVET, Sergiane PORTIER,
Jean-Marc LEMMET, Valérie CHOLLET, David DUMINIL, Michel JACQUIN, Cécile
RABANY, Ludivine MARTINAUD, Yonis GBADAMASSI, Mélanie PENAULT
Patrice BISSONNIER, Marie GUIGNARD, Nadine CAREL,

Absents excusés : Agnès JUIF qui a donné à Clarisse DULUC, Alain ANDRIAU qui a
donné pouvoir à Jean-Marc LEMMET, Stéphane GIBAUT qui a donné pouvoir à
Michel JACQUIN, Brice SOULIVONG qui a donné pouvoir à Marie GUIGNARD

Secrétaire : Patrice BISSONNIER

**DEL-2026-60 : AIDE A LA LICENCE SPORTIVE ET AUX EQUIPEMENTS
SPORTIFS**

Madame le Maire présente le projet de formulaire de l'aide à la licence sportive, travaillé par la
commission « Sports et Associations », avec les modifications apportées au règlement initial validé
en juin 2021.

Le montant de l'aide proposée est maintenu à 30 € ; elle est attribuée à tous les jeunes (1 aide par
saison et par bénéficiaire), jusqu'à l'année de leur 18 ans, domiciliés sur la commune d'Orval,
licenciés dans un Club Sportif du canton de Saint-Amand-Montrond affilié à une fédération. Elle
permet d'apporter un soutien à l'achat de la licence et des équipements sportifs nécessaires. Des
pièces justificatives seront à joindre (copie de la pièce d'identité ou du livret de famille,
justificatif du domicile datant de moins de 3 mois, RIB, formulaire de demande d'aide et
d'affiliation à un club).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal **DECIDE :**

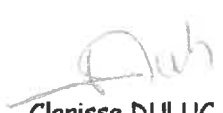
- d'adopter le dispositif d'aide à la licence sportive ci-dessus présenté, pour toutes les inscriptions
et demandes de licence à compter de septembre 2026
- décide d'inscrire les sommes correspondantes au budget.

Fait à Orval le 23 octobre 2026

Le secrétaire de séance


Patrice BISSONNIER

Le Maire


Clarisse DULUC

Diffusion sur le site internet de la commune le 28 octobre 2026

Accusé de réception en préfecture
018-211801725-20261022-DEL2026-60-DE
Date de réception préfecture : 26/10/2026

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2026**

Convocation : 14 octobre 2026

Présents : 15

Votants : 15+4 pouvoirs

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux octobre à vingt heures,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire

Présents : Clarisse DULUC, Didier LERIQUE, Pauline NAVET, Sergiane PORTIER,
Jean-Marc LEMMET, Valérie CHOLLET, David DUMINIL, Michel JACQUIN, Cécile
RABANY, Ludivine MARTINAUD, Yonis GBADAMASSI, Mélanie PENAULT
Patrice BISSONNIER, Marie GUIGNARD, Nadine CAREL,

Absents excusés : Agnès JUIF qui a donné à Clarisse DULUC, Alain ANDRIAU qui a
donné pouvoir à Jean-Marc LEMMET, Stéphane GIBault qui a donné pouvoir à
Michel JACQUIN, Brice SOULIVONG qui a donné pouvoir à Marie GUIGNARD

Secrétaire : Patrice BISSONNIER

**DEL-2026-61 : AUTORISATION DE VENTE IMMOBILIERE DE LOGEMENTS
SOCIAUX**

La SA France Loire et le service habitat de la Direction Départementale des territoires
sollicitent l'avis du conseil municipal sur l'autorisation de vendre un logement.

Madame le Maire demande au conseil de délibérer sur la demande parvenue en mairie à ce
jour, pour un logement T5, avec un diagnostic D, situé 11 impasse des Rosiers au prix de
95 000 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, **AUTORISE** la SA France
Loire à vendre le logement T5 situé 11 impasse des Rosiers au prix de 95 000 €.

Fait à Orval le 23 octobre 2026

Le secrétaire de séance



Patrice BISSONNIER

Le Maire



Clarisse DULUC

Diffusion sur le site internet de la commune le 28 octobre 2026

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2026

Convocation : 14 octobre 2026

Présents : 15

Votants : 15+4 pouvoirs

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux octobre à vingt heures,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire

Présents : Clarisse DULUC, Didier LERIQUE, Pauline NAVET, Sergiane PORTIER,
Jean-Marc LEMMET, Valérie CHOLLET, David DUMINIL, Michel JACQUIN, Cécile
RABANY, Ludivine MARTINAUD, Yonis GBADAMASSI, Mélanie PENAULT
Patrice BISSONNIER, Marie GUIGNARD, Nadine CAREL,

Absents excusés : Agnès JUIF qui a donné à Clarisse DULUC, Alain ANDRIAU qui a
donné pouvoir à Jean-Marc LEMMET, Stéphane GIBAUT qui a donné pouvoir à
Michel JACQUIN, Brice SOULIVONG qui a donné pouvoir à Marie GUIGNARD

Secrétaire : Patrice BISSONNIER

DEL-2026-62 : RECENSEMENT DE LA POPULATION 2027

Madame le Maire expose que le recensement de la population en partenariat avec l'INSEE
aura lieu sur la commune d'Orval du 21 janvier au 20 février 2027.

La dotation forfaitaire de recensement DFR pour l'année 2027 versée par l'Etat est de
3170€.

Elle indique la nécessité de nommer par arrêté du maire un coordonnateur communal : il
s'agit de la secrétaire générale Nathalie MORAND, coordonnateur titulaire, et de Alain
ANDRIAU et Sylvie LAMIOT coordonnateurs suppléants (déjà coordonnateurs en 2022)
Compte tenu du nombre de logements à recenser, l'INSEE préconise un découpage du
territoire communal en 4 ilots et le recrutement de 4 agents recenseurs.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (article
156) ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal **DECIDE :**

-La création de 4 emplois d'agent recenseur vacataire afin d'assurer les opérations du recensement de la population.

Chaque agent recenseur percevra la somme de 1760€ (brut) pour effectuer le recensement de la population au titre de l'année 2027

->d'inscrire les crédits au budget

Fait à Orval le 23 octobre 2026

Le secrétaire de séance



Patrice BISSONNIER

Le Maire



Clarisse DULUC

Diffusion sur le site internet de la commune le 28 octobre 2026